

Le Conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant du Pays Voironnais.

C'est lui qui décide et vote les délibérations préparées en commissions ainsi que le budget. Le conseil communautaire de la Communauté du Pays Voironnais est composé de 62 membres issus des 31 communes.

L'ensemble du travail politique est placé sous l'autorité du **Président**. Elu par le Conseil communautaire, il dirige les débats du conseil communautaire, anime l'exécutif et est aussi le responsable légal de la structure.

Les instances politiques de la Communauté du Pays Voironnais bénéficient de l'appui du **Conseil de Développement**. Il s'agit d'un organe de concertation obligatoire dans toutes les communautés d'agglomération regroupant des représentants de la société civile (acteurs économiques, représentants syndicaux et associatifs, citoyens, personnes qualifiées).

TÉLÉCHARGER

- > Trombinoscope des élus - juillet 2020
- > Les représentants au Conseil Communautaire

VOIR AUSSI

- > Compte-rendu Conseil communautaire 15/12/2020
- > Compte-rendu Conseil communautaire 24/11/2020
- > Compte-rendu Conseil communautaire 27/10/2020
- > Compte-rendu Conseil communautaire 29/09/2020
- > Compte-rendu Conseil communautaire 16/07/2020
- > Compte-rendu Conseil communautaire 09/07/2020
- > Compte-rendu Conseil communautaire 18/02/2020
- > Compte-rendu Conseil communautaire 21/01/2020
- > Compte-rendu Conseil communautaire 17/12/2019
- > Compte-rendu Conseil communautaire 19/11/2019
- > Compte-rendu Conseil communautaire 01/10/2019
- > Compte-rendu Conseil communautaire 23/07/2019
- > Compte-rendu Conseil communautaire 25/06/2019
- > Compte-rendu Conseil communautaire 28/5/2019
- > Compte-rendu Conseil communautaire 30/4/2019
- > Compte-rendu Conseil communautaire 26/03/2019
- > Compte-rendu Conseil communautaire 26/02/2019
- > Compte-rendu Conseil communautaire 29/01/2019